

ND

Projet éolien Saint-Cyprien

Mémoire

Michel Dubé – 10 juin 2015

318 P NP DM309
Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-
Cyprien-de-Napierville
6211-24-075



Monsieur le président,
Monsieur le commissaire,

Introduction

Dans ce court mémoire, je traite de trois (3) points : l'acceptabilité sociale, le paysage et l'occupation du territoire en me référant au document intitulé *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*. (Ministère des affaires municipales et Occupation du territoire).

Mémoire

Nous appartenons tous à un territoire, ville, village, pays. Ce territoire ne nous appartient pas ; il nous est prêté. Nous l'habitons depuis peu ou depuis très longtemps et en tant que collectivité nous voulons l'améliorer pour nous, nos enfants et l'ensemble de la communauté.

Nous vivons en symbiose avec notre environnement. Et avec le temps, le sentiment d'« appartenance territoriale » se développe et il devient « un point d'ancrage important ». C'est **notre lieu de vie**.

Beaucoup d'entre nous cherchons à lui donner de la valeur ; ces gens sont cultivateurs, travailleurs, retraités, artisans, artistes.

Ce projet éolien serait une aberration dans ce « lieu de vie ».

Quand le gouvernement mentionne dans sa « *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire* » « ... dans ce contexte territorial, la Stratégie veut insuffler une nouvelle dynamique de développement ... » (page 30), il ne donne aucun pouvoir aux municipalités ni aux citoyens. Nous n'avons qu'à référer au cas de Saint-Cyprien qui a fait face à des poursuites juridiques pour avoir défendu ses droits dans la première tentative de projet éolien.

Il est aussi écrit que « *L'occupation et la vitalité des territoires s'entendent de la mise en valeur des potentiels de chaque territoire, dans une perspective de développement durable, résultant de l'engagement et du dynamisme des citoyens, élus et des acteurs socioéconomiques sectoriels.* » (page 30). Dans le projet actuel, malgré le refus des citoyens et des élus, le promoteur fait fi de la situation et continue ses démarches. Dans un tel cas, le projet ne devrait-il pas automatiquement prendre fin sans obligatoirement se rendre en audience ?

Enfin, « ... elle reconnaît et intègre donc les 16 principes guidant l'action de l'administration publique en matière de développement durable. » (page 32). Si on avait appliqué certains de ces principes, le projet n'aurait pas eu droit de suite dès le début.

Le projet éolien bafoue trois (3) des quatre (4) orientations de *La Stratégie*:

- **Première orientation** — « *Agir pour mieux habiter nos territoires* », vise à ce que chaque territoire puisse offrir un milieu de vie qui motive une population à y vivre et à s'engager pour son avenir. » (page 35). Avec le projet éolien nous avons plutôt envie de déménager ou de dresser des barricades.

- **Deuxième orientation** — «*Agir pour vivre de nos territoires*», reflète la volonté de maintenir ou de stimuler la vitalité économique permettant aux collectivités de se développer durablement sur un territoire, d'y investir et d'y accueillir des investissements.» (page 35). Avec le projet des éoliennes de Saint-Cyprien, ce n'est pas un choix de la communauté mais plutôt d'affairistes avec des intérêts personnels. Les retombées seraient négatives pour notre communauté qui se verrait dépossédée de son territoire et de ses propres projets.
- **Troisième orientation** — «*Agir en synergie*» (page 35). Pour être en synergie, il faudrait que le projet soit accepté par la collectivité et ici ce n'est pas le cas. Ce sont les projets provenant de la communauté qui peuvent seuls se réaliser. Ceux provenant de l'extérieur sont rarement motivés par le besoin de répondre aux besoins de la population y habitant.
- **Quatrième orientation** — Ne s'applique pas dans notre cas.

L'avenir de la Loi sur l'occupation des territoires

Cette loi prend fin en 2016. Qu'advient-il de la loi après cette date si le gouvernement continue d'appliquer des mesures **d'austérité** ? D'autant plus qu'actuellement les objectifs visés par la Stratégie ne sont pas toujours appliqués.

L'objectif de la Stratégie est de protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel (patrimoine matériel, immatériel et immobilier). Ses champs d'application sont nombreux : archéologie, patrimoine bâti, paysages etc. Souvent la question du paysage est négligée et mise de côté. Pour moi, cet élément qui fait partie du patrimoine est essentiel.

Les paysages dans le territoire

Étonnamment, aucun professionnel paysager n'a été chargé de cet aspect dans le projet de KSE, les simulations photographiques n'étant pas suffisantes. Il aurait fallu une modélisation plus précise et réaliste du paysage véritablement concerné.

On peut comprendre que le paysage soit en constante évolution et que l'homme intervient et transforme son milieu. Mais ne doit-il pas le faire selon les règles de l'art, de façon progressive et avec respect ? Il n'y a pas si longtemps, les marais étaient sans intérêt. Aujourd'hui, le discours a évolué. Ces marais sont devenus des lieux où la nature est d'une vigueur incommensurable. Les ornithologues recherchent ces espaces intacts. Par exemple, la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a réussi à soustraire au développement désordonné un oasis, le Parc régional de Saint-Bernard-de-Lacolle (210 hectares), dans une région où les grandes cultures se développent avec toutes ses contradictions et problèmes qui en découlent (entre autres, la déforestation).

La beauté des paysages

Un des discours courants chez les supporters des éoliennes, c'est de répéter comme un mantra «*c'est beau des éoliennes, c'est beau... beau*». Hum !

Si c'était le cas, nous en retrouverions un peu partout. Le Mont-Royal pourrait en accueillir au moins trois et le parc Lafontaine, dans son bassin, une plus courte, histoire de permettre aux patineurs de sentir les douces brises hivernales.

Si c'était si beau, les maires Denis Coderre et Régis Labeaume s'assureraient l'un et l'autre d'avoir la plus grosse ... la plus haute. Une bataille entre l'île Sainte-Hélène et les plaines d'Abraham ; 20 mégawatts par ci et 20 mégawatts par là. J'avais oublié l'île d'Orléans.

Je peux imaginer Félix Leclerc chanter : ... dans ma cour il y en a 2 et c'est une petite cour, dans ma rue une toute petite rue il y en a 17 et c'est une petite rue, dans mon île et c'est une toute petite île il y en a 1 000 et c'est une toute petite île. Imaginons maintenant ces paysages de Charlevoix ou d'Anticosti dont le sol risque d'être transpercé pour du pétrole. Est-ce que les éoliennes augmenteraient leur beauté ? Le tour serait joué. Le tour à qui après... ?

Le paysage est trop souvent laissé pour compte. Quand nous étudions les cartes de localisation des parcs éoliens industriels au Québec, force est de constater que les lieux choisis le sont de façon discriminatoire. Ce n'est pas dans le lac Memphrémagog qu'on les retrouverait. Et je m'explique : nous les retrouvons sur des territoires où la population est souvent peu organisée et offre peu de résistance, et où les élus sont souvent complices. Ce fut le cas au début, cela l'est moins aujourd'hui. Les citoyens sont plus informés et revendicateurs (même si le promoteur se fait lui aussi tout discret au début et se déplace sur la pointe des pieds, il s'allie aux seigneurs des lieux avides de profits).

Si les éoliennes c'est beau pour vous, c'est que probablement elles sont dans la cour de l'autre.

L'acceptabilité sociale

J'ai lu tous les commentaires des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle du sondage que la municipalité a commandé. Le résultat est très clair : **98,8 % sont contre ce projet.**

Pour beaucoup d'entre eux, c'est la tristesse de voir que leur paysage pourrait se déformer et s'enlaidir n'en déplaise à Équiterre qui semble tout bonnement ignorer les impacts sur la faune et sur la population. C'est toujours plus **Vert** dans la cour du voisin. Mais rage aussi quand, pour une troisième fois, le même démarcheur, sous une nouvelle identité, propose un projet dans une région qui en a rejeté trois (3) : Saint-Jacques le Mineur (2008), St-Cyprien et Saint-Bernard-de-Lacolle (2010) et St-Valentin (2011).

**Dans la situation actuelle, à quel moment la sollicitation devient-elle du harcèlement ?
Pourrait-on loger une plainte pour harcèlement ?**

Toujours concernant l'acceptabilité sociale, le chantier tenu à huis clos à Montréal à la mi-mai n'a rien de rassurant, et la réponse servie par le représentant du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, lors de la première partie, ne m'a pas permis d'espérer des améliorations en ce domaine.

Conclusion

J'aime ce territoire et ses paysages. J'y vis depuis plusieurs années et je m'y suis attaché ainsi qu'aux gens qui habitent ce territoire.

J'appartiens à ce territoire et je suis conscient qu'il m'est prêté. Je le respecte et je me dois de le protéger.

Le Projet éolien Saint-Cyprien va à l'encontre de mes valeurs et, pour les raisons invoqués dans ce mémoire, je demande que le Bureau d'audience publique le rejette purement et simplement.

Michel Dubé